



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU LUNDI 2 FÉVRIER 2026

Le conseil municipal de la commune de VUE, dûment convoqué le vingt-huit janvier deux mil vingt-six, s'est réuni, sous la présidence du Maire, Madame Nadège PLACÉ, en séance ordinaire, le lundi 2 février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente.

Étaient présent(e)s : Nadège PLACÉ, Franck SULPICE, Patrick MUSSAT, Samuel GOUY, Cédric BIDON, Jérôme HALLIER, Annie CHAUVET, Stéphane GOOSSENS, Didier BEAUCHENE, Laurence GARNIER, Jonathan CHABAUD, René BERTIN et Anita DEBORD-GUIARD

Étaient excusé(e)s : Isabelle PICHON (a donné procuration à Nadège PLACÉ), Coralie LE ROUX (a donné procuration à Cédric BIDON), Patrick VITET (a donné procuration à Jérôme HALLIER), Nathalie KOVACIC (a donné procuration à Franck SULPICE)

Était absent : Jean-Pierre MAZZOBEL

Secrétaire de séance : Annie CHAUVET

18 membres du conseil municipal en exercice – 13 membres présents

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2025 a été approuvé à l'unanimité

DCM2026-01-03/Rapport provisoire CLECT 2026 : attributions de compensation prévisionnelles 2026

Rapporteur : Nadège PLACÉ

En vertu de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le Conseil communautaire doit communiquer annuellement aux communes le montant provisoire de leurs attributions de compensation. Cette notification doit intervenir avant le 15 février de chaque année afin de permettre aux communes d'élaborer leurs budgets dans les délais impartis. Il est à noter qu'au 1^{er} janvier 2026, sont prévus :

- le transfert du gymnase intercommunal situé place Joseph Girard à Pornic et les espaces sportifs extérieurs suite à son retrait des équipements d'intérêt communautaire
- l'intégration du « centre Monval », sis Rue René-Guy Cadou à Pornic, le site étant désormais totalement dédié à la compétence petite-enfance/enfance/jeunesse.

Aussi, la partie fixe des attributions de compensation est modifiée aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.

La partie variable des attributions de compensation en fonctionnement et en investissement intègre les co-financements des services communs et mutualisés pour les communes adhérentes, à savoir :

- Service mutualisé « Recherche de financements et assistance au montage de projets »
- Service mutualisé « Conseil et assistance en matière juridique » (nouveau service)
- Service mutualisé « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme » (nouveau service)
- Service mutualisé « Ressources Humaines »
- Service mutualisé « Direction des Systèmes d'Information »
- Service mutualisé « Conseiller numérique »
- Service de prestation d'hébergement des infrastructures informatiques

Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260204-DCM2026-01-03-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Par ailleurs, en partie variable des attributions de compensation en fonctionnement sont également intégrées :

- Le soutien financier au Service Public de la Petite Enfance perçu par les communes de plus de 3500 habitants et reversé à la l'EPCI compétente
- Le reversement du dernier prélèvement effectué en 2025 au titre de la coupe régionale de Voile

Ces attributions de compensation provisoires pour 2026 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous. Elles seront actualisées au cours de l'année 2026 au regard du Compte Financier Unique 2025 et feront l'objet d'une nouvelle délibération du conseil communautaire.

Attributions de compensation prévisionnelles 2026 en section de fonctionnement :

	AC définitives pour 2025	AC prévisionnelles pour 2026
Chaumes-en-Retz	656 439 €	614 991 €
Chauvé	322 861 €	322 773 €
Cheix-en-Retz	52 947 €	52 913 €
La Bernerie-en-Retz	637 644 €	583 301 €
La Plaine-sur-Mer	773 803 €	721 719 €
Les Moutiers-en-Retz	262 703 €	250 320 €
Pornic	3 549 885 €	3 489 342 €
Port-Saint-Père	53 656 €	44 657 €
Préfailles	269 947 €	259 441 €
Rouans	64 097 €	56 340 €
Sainte-Pazanne	335 827 €	288 820 €
Saint-Hilaire-de-Chaléons	87 624 €	79 913 €
Saint-Michel-Chef-Chef	1 068 977 €	1 029 558 €
Villeneuve-en-Retz	523 041 €	493 364 €
Vue	35 680 €	29 881 €
CA Pornic Agglo Pays de Retz	-8 695 131 €	-8 317 335 €

Attributions de compensation prévisionnelles 2026 en section d'investissement :

	ACI définitives pour 2025	ACI prévisionnelles pour 2026
Chaumes-en-Retz	-71 767,00	-71 767,00
Chauvé	-55 430,00	-55 430,00
Cheix-en-Retz	-6 818,00	-6 818,00
La Bernerie-en-Retz	-93 868,00	-97 780,00
La Plaine-sur-Mer	-59 082,00	-62 446,00
Les Moutiers-en-Retz	-35 088,00	-35 088,00
Pornic	-209 190,00	-193 529,00
Port-Saint-Père	-11 790,00	-11 790,00
Préfailles	-61 384,00	-61 384,00
Rouans	-19 758,00	-19 758,00
Sainte-Pazanne	-36 062,00	-36 062,00
Saint-Hilaire-de-Chaléons	-17 119,00	-17 119,00
Saint-Michel-Chef-Chef	-85 543,00	-85 543,00
Villeneuve-en-Retz	-65 545,00	-65 545,00
Vue	-6 290,00	-6 290,00
CA Pornic Agglo Pays de Retz	834 734,00	826 349,00

Accusé de réception en préfecture
044-214402208-20260204-DCM2026-01-03-DE
Date de réception préfecture : 04/02/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants (17 « pour ») de :

- **VALIDER** le rapport provisoire 2026 de la CLECT de la communauté d'agglomération « Pornic aggro Pays de Retz » joint en annexe ;

- **CHARGER** Madame le Maire de notifier cette décision à l'EPCI et aux services préfectoraux.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nadège PLACÉ



La secrétaire de séance,
Annie CHAUVET

